

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 5 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE,

Absentes : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, Mme Laurence POUVALOUE,

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Jacques LOUGEZ à M. Patrick LAFARGE, M. Théo MORILLON à Mme Nathalie DAUNAS, M. Bruno GAUTIER à M. Éric VERGER.
M. Jérémy AUMONT est arrivé en cours de séance.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8 à l'ouverture de séance, 9 en cours de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion 16 (aide à la gestion RH),
- Signature d'une convention avec Grand Cognac pour des travaux sur le réseau pluvial (rue des Gautiers),
- Modification des statuts de Grand Cognac,
- Signature d'une convention pour la mise à disposition d'une secrétaire,
- Vote du Compte de Gestion 2023,
- Vote du Compte Administratif 2023,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur 2024,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Eric Verger est nommé secrétaire de séance.

3 – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion 16 (aide à la gestion RH)

Le CDG 16 peut assurer à la demande de la commune, certaines tâches nécessitant un accompagnement extérieur, soit en raison de l'expertise demandée, soit en l'absence de ressources internes disponibles notamment :

- Le calcul des droits en matière de reprise de service et établissement de l'acte,
- La préparation de la paye,
- Palier au remplacement d'un personnel secrétaire de mairie,
- La prise en charge de certaines tâches afin d'assurer un secours ponctuel.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention afin d'accéder à un certain nombre de services et de prestations de services proposés par le CDG 16.

Le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité des présents, 11 pour.

4 – Signature d'une convention avec Grand Cognac pour des travaux sur le réseau pluvial (rue des Gautiers)

Pour l'exercice de la compétence voirie, Grand Cognac a proposé une assistance de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie sur un programme annuel identifié.

Dès lors, il est proposé de déléguer à Grand Cognac la maîtrise d'ouvrage de ces opérations. L'agglomération sera chargée d'assurer la gestion technique, administrative et financière des travaux pour le compte de la commune qui demeure maître d'ouvrage.

Ces missions sont définies dans la convention et donnent lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 500,00 €.

Grand Cognac réalisera les travaux sur le réseau pluvial de la rue des Gautiers.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec Grand Cognac, lui confiant le suivi administratif, technique et financier des travaux, y compris la conclusion des marchés publics, engagées pour les opérations ci-dessus désignées et de signer la convention définitive, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Le Conseil approuve le projet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec Grand Cognac, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ses éventuels avenant et tous les documents afférents, à l'unanimité des présents 11 pour.

5 – Modification des statuts de Grand Cognac

Afin d'étendre le soutien de Grand Cognac à de nouveaux clubs sportifs dans le cadre de sa politique sportive, à savoir les Ailes Cognaçaises et l'Association Sport et Loisirs Golf du Cognac, il est proposé de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification statutaire telle que proposée pour une application à compter du 1^{er} avril 2024 et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Le Conseil approuve la modification statutaire telle que proposée pour une application à compter du 1^{er} avril 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents, à l'unanimité des présents, 11 pour.

6 – Signature d'une convention pour la mise à disposition d'une secrétaire

Suite à la mutation de Mme Virginie Rollet, Monsieur le Maire propose que Mme Virginie Rollet soit mise à disposition de la commune de Bussac-Sur-Charente pendant 10 jours sur la période du 5 mars au 11 avril 2024.

En contrepartie et afin de pallier à son absence, la commune de Bussac-Sur-Charente propose de mettre à disposition de la commune de Chassors Madame Virginie Rollet pendant 10 jours sur la période du 22 avril au 31 mai 2024.

Le conseil approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme Virginie Rollet, à l'unanimité des présents, 11 pour.

Monsieur Jérémy AUMONT arrive en cours de séance.

7 / 8 – Vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 de la commune

Monsieur Eric VERGER présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2023 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévues	882 546,37 €	Prévues	882 546,37 €
Réalisées	585 823,91 €	Réalisées	749 930,88€
<u>Restes à réaliser</u>	0	<u>Restes à réaliser</u>	0
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévues	1 220 098,91 €	Prévues	1 220 098,81 €
Réalisées	874 062,18 €	Réalisées	926 343,99 €
<u>Restes à réaliser</u>	282 171,15 €	<u>Restes à réaliser</u>	157 900,60 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte de gestion 2023 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Madame PARTHENAY est nommée présidente de séance. Elle précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 10 pour, le compte administratif 2023 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

9 – Affectation du résultat de l'exercice de 2023 sur 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de l'exercice 2023 de la commune sur le budget 2024.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2022	157 048,74 €
Résultat de l'exercice 2023	164 106,97 €
Résultat de clôture de 2023	321 155,71 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat reporté de 2022	- 17 838,69 €
Résultat de l'exercice 2023	52 281,81 €
Résultat de clôture 2023	34 443,12 €
Reste à réaliser 2023	124 270,55 €
Besoin de financement	89 827,43 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 321 155,71 € comme suit :

En réserve au compte 1068 :	89 827,43 €
En report à nouveau au compte 002	231 328,28 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation de résultat, 12 pour.

7 - Informations et questions diverses

Chantier de Luchac :

- La société LACIS, sous-traitant du SDEG, arrête son activité sur Luchac, un retard est donc à prévoir pour la fin des travaux ;
- L'inauguration de la traversée de Luchac aura quand même lieu le samedi 23 mars 2023 à 10h45, une invitation avec coupon-réponse sera glissée dans l'Echo de Chassors, distribué très prochainement.

Ecole :

- Reconduction pour 3 ans de la semaine de 4 jours suite au conseil d'école du 12 février 2024.

Stationnement :

- Le sujet ayant déjà été évoqué lors d'un précédent conseil, les deux places de stationnement devant l'église vont être retirées pour des raisons de sécurité.

Associations :

- L'association Amitié Chassors Spicheren recevra les Spicherois du 8 au 12 mai 2024.

Le Maire lève la séance à 19h00.

Le secrétaire de séance



Eric VERGER

Le Président de séance



Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2024/001	Convention de service soutiens à la gestion des ressources humaines « CDGRH+ »	Approuvée
2024/002	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Grand Cognac	Approuvée
2024/003	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	Approuvée
2024/004	Convention de mise à disposition de Mme Rollet Virginie	Approuvée
2024/005	Vote du Compte de gestion pour l'année 2023	Approuvée
2024/006	Vote du Compte Administratif pour l'année 2023	Approuvée
2024/007	Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024	Approuvée

